

M<sup>e</sup> Pierrick Maître du Chambon  
Notaire  
86400 BLANZAY

Madame Danielle DENIZET  
Commissaire-enquêteur

Blanzay, le 6 mars 2023

Madame le commissaire-enquêteur,

Encore une fois, je suis amené à exprimer mon opposition à un nouveau (encore un !) projet d'implantation de parc éolien dans le secteur géographique qui est mon cadre de vie et que j'apprécie tant.

Parmi les nombreux arguments en défaveur de ce projet qui vous ont été produits, et dont je suis pour la majorité pleinement solidaire, je tiens à souligner ceux qui me sont les plus familiers.

En premier lieu, il ne vous aura certainement pas échappé que les acteurs économiques de ce projet n'ont qu'un seul intérêt : qu'il aboutisse. La notion de « **bien** », lorsqu'elle touche au portefeuille ou aux revenus à venir de ces acteurs, devient pour eux une notion purement mathématique et mercantile, qui ne saurait dès lors s'embarrasser du tort que le projet pourrait apporter aux principales personnes concernées : celles qui n'ont rien demandé, qui habitaient la place bien avant l'arrivée des promoteurs, et qui entendent y demeurer paisiblement leur vie durant. J'y reviendrai par la suite...

Les habitants du sud de la Vienne semblent pour une majorité avoir une vision assez différente des choses. Ce n'est pas par caprice que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a voté un moratoire sur l'implantation de nouvelles éoliennes sur son territoire : c'est sur la demande insistante de ses administrés découragés par le développement de ces projets anarchiques dont les autorités feignent de ne pas mesurer l'ampleur. Les élus de proximité les ont entendus, encore faudrait-il que ces doléances remontent un peu plus haut...

Pour l'heure, ce sont les éoliennes qui montent toujours un peu plus haut... Faut de trouver assez de vent près du sol, autant le chercher dans les hauteurs, et construire à ce titre des engins toujours plus gigantesques. Plus grands, donc impossibles à masquer ; plus grands donc entraînant des nuisances accrues : davantage de béton pour construire leur assise qui restera en terre pour les siècles à venir, une plus grande ombre portée dont les effets stroboscopiques, curieux la première fois, deviennent un cauchemar à la longue...

Il n'est pas inutile de rappeler que ce que les habitants de nos vertes campagnes aiment, c'est leur cadre de vie, leurs paysages, leurs horizons, leur tranquillité, leur nature. Encerclez-les d'engins de 120 – 160 – 180 mètres de haut, que leur restera-t-il ?

Même pas la consolation de tirer un bon prix de leurs jolies maisons ! Une habitation près d'une voie-ferrée, ça se vend toujours... mais pas à n'importe quel prix ! Dans le même ordre d'idée, (quoique dans une moindre mesure - néanmoins significative), leurs biens cernés d'engins industriels perdront inéluctablement en valeur.

Ce n'est pas pour rien que les notaires du secteur annexent désormais à leurs compromis de vente les cartes mises en ligne par la DREAL montrant l'implantation des parcs éoliens en fonctionnement et en projet sur le département ; c'est bien parce que les acquéreurs n'en veulent pas près de chez eux ! En achetant un bien à la campagne, c'est la tranquillité qu'ils payent.

Pour les parcs éoliens qui ont déjà vu le jour, comme pour ceux, que j'espère le moins nombreux possible, qui adviendront, il sera édifiant de voir le traitement qui leur sera réservé dans quelques décennies.

Pour en avoir un petit aperçu, il suffit de jeter un regard sur les pays que l'on dit « en avance » sur nous et dont les anciennes turbines, à l'arrêt en haut de leur mâts depuis des années, pendouillent lamentablement dans l'attente qu'un généreux mécène – qui ne viendra pas – veuille financer leur démantèlement. Les provisions financières apportées en garantie de leur démontage (ni le béton, ni les fibres dont elles sont faites, ni les lubrifiants qu'elles contiennent ne sont recyclables) sont une sinistre blague : en fin d'exploitation, la société qui a porté le projet n'existera plus (au vu de son capital) ses associés/actionnaires ne seront pas inquiétés (société à risques limités), et la provision permettra juste de démonter les pales qui seront soigneusement déposées aux pieds de l'éolienne qui les arborait si fièrement vingt ans plus tôt.

Peut-être bien qu'*in fine*, les braves gens qui voulaient vivre paisiblement dans leur coin de campagne seront appelés par nos politiques publiques à apporter leur contribution pécuniaire au démantèlement de ces engins dont ils n'ont jamais voulu, qui leur ont été imposés, et qui leur auront gâché la vie pendant quelques décennies.

Et tout ce bruit pour quoi ? Pour que quelques zéloteurs de Mammon puissent idolâtrer le fruit qu'aura produit la peine des autres, et que la tyrannie d'une mode vouée à passer nous fasse boire jusqu'à la lie le nectar concentré de la bêtise humaine...